



**DICR!M**

Document d'Information  
Communal sur les  
Risques Majeurs

Document  
**À CONSERVER**

**Risques majeurs :**

**Adoptez**

**les bons**

**Réflexes**



*Maillé Vendée*



## Mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol :

- Le retrait-gonflement des argiles
- Les glissements de terrain le long d'une pente
- Les effondrements de cavités souterraines
- Les écroulements et les chutes de blocs
- Les coulées boueuses et torrentielles

### AVANT

- ➔ De manière générale, signalez à la mairie :
  - l'apparition de fissures dans le sol
  - les modifications du bâti (fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal de l'eau au robinet, craquements, ...)
  - l'apparition d'un affaissement du sol
  - la présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb d'un escarpement

### PENDANT

#### A l'extérieur :

- ➔ Fuyez latéralement
- ➔ Eloignez-vous de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment suffisamment solide

- ➔ Eloignez-vous des fenêtres et abritez-vous sous un meuble solide

#### A l'intérieur :

- ➔ Coupez gaz et électricité
- ➔ En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement

### APRÈS

- ➔ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- ➔ Évaluez les dégâts et les dangers
- ➔ Informez les autorités



## Canicule / Grand froid

La canicule représente un risque pour la santé lorsque ces trois conditions sont réunies :

- il fait très chaud,
- la température descend très peu la nuit,
- cela dure plusieurs jours.

Un épisode de grand froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

### AVANT

- ➔ Les personnes à risques (personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de grande précarité ou isolées) peuvent se faire connaître auprès de la Mairie afin de leur porter secours en cas d'événements climatiques extrêmes
- ➔ Chacun doit être attentif à ses voisins, amis ou famille

### PENDANT Canicule

- ➔ Boire beaucoup d'eau, ne pas boire d'alcool
- ➔ Ne pas faire d'efforts physiques intenses (sports, bricolage, jardinage)
- ➔ Ne pas rester en plein soleil
- ➔ Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur
- ➔ Porter des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau quand on est à l'extérieur

### PENDANT Grand froid

- ➔ Mettre des vêtements chauds, couvrir particulièrement la tête, le cou, les mains et les pieds
- ➔ Éviter de sortir les bébés, même bien protégés
- ➔ Bien se nourrir et ne pas boire d'alcool
- ➔ Maintenir un certain niveau d'activités physiques tout en évitant les efforts importants
- ➔ Chauffer son logement sans surchauffer et l'aérer une fois par jour pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

### APRÈS

- ➔ Si l'on ressent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide (voisins, médecins, SAMU)



## Inondation terrestre

Maillé est concernée par les crues de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin.

### Lieux susceptibles d'être inondés :

- La Croix des Marys
- Le Chemin de Bazoin
- Le Chemin de Millé

### AVANT

- ➔ Mettez hors d'eau meubles / objets précieux / produits polluants
- ➔ Coupez gaz et électricité
- ➔ Obturez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres,...
- ➔ Stationnez les véhicules sur des points hauts
- ➔ Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités

### PENDANT

- ➔ Suivez l'évolution de la météo et de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie
- ➔ Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut (colline) ou montez à l'étage
- ➔ N'entrez pas dans une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- ➔ Ne vous engagez pas sur une route inondée (ni à pied ou en voiture)

### APRÈS

- ➔ Informez les autorités de tout danger
- ➔ Apportez une première aide aux voisins
- ➔ Dans votre maison : aérez / désinfectez à l'eau de javel / chauffez dès que possible / ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent
- ➔ Évaluez les dommages et contactez votre assureur



## Séisme

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, la Vendée est en zone de sismicité 3 (modérée).

Cette nouvelle réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves ainsi que l'obligation d'informer tous les acquéreurs locataires de ce risque sur la commune.

### AVANT

- ➔ Repérez les points de coupure du gaz/ eau/ électricité

### PENDANT

Dans tous les cas, protégez-vous la tête avec les bras, n'allumez pas de flamme

#### A L'INTERIEUR :

- ➔ Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- ➔ Eloignez-vous des fenêtres

#### A L'EXTERIEUR :

- ➔ Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...)

#### EN VOITURE :

- ➔ Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

### APRÈS

- ➔ Après la 1<sup>ère</sup> secousse, méfiez-vous des répliques
- ➔ Ne prenez pas les ascenseurs
- ➔ Coupez l'eau, l'électricité, le gaz
- ➔ En cas de fuite de gaz ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités
- ➔ Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée
- ➔ Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)